

DATE DE CONVOCATION :
4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 24
Pouvoirs : 4
Votants : 22

VOTE :
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°
2026/089

OBJET : Acquisition sur la commune de GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL – AA173AD

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 Septembre 2026

16 septembre deux mille vingt-six à 09h30, le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier d'Alsace s'est réuni à l'Hôtel de la CEA à Strasbourg, Place du Quartier Blanc, et en visioconférence, sur convocation de la Présidente, Madame Marie-Paule LEHMANN, par courriel, en date du 4 septembre 2026.

Présents : Mmes LEHMANN Marie-Paule, LOTH Sophie, MILLION Lara, MM. BENTZ Hervé, CORNEC Jacques, DURAND Arnaud, ERBS André, FENRICH Guy, GAUGLER Jean, ISEL Roger, JACOBBERGER Thierry, JEHL François, JEHL Laurent, MAMMOSSER Pierre, MARTIN Roland, MULLER Dominique, MULLER Régis, NAEGELIN Bruno, OTT Auguste, ROUSSEL Yann, SCHAEFFER Serge, SIEGRIST Gabriel, TURRI Pascal, WEIGEL Eric, WENDLING Marc.

Excusés avant donné pouvoir : Mme ROEHLLY Sylvie, MM FISCHER Bernad, MEYER Paul, NEUMANN Rémy.

Excusés : Mmes FISCHER Marie-Reine, MM JORDAN Fabian, NICOLAS Thierry, SCHNEBELEN Charles.

Assistaient également : Mmes ARNOLD Marie-Cerise, DEMIRTOK Aylin, GALTIER Etienne, GARTNER Louise, HERTRICH Sabrina, LE MOING Cécile, MEYER Mathilde, SURIEUX Romane, MM. CZAJKOWSKI Jonathan, DERSÉ Fabien, DUCHENE Christophe, GAUGLER Benoît, GROJEAN Quentin, GUICHARD Baptiste, LADOUCE Maximilien, MULLER Florian, OLIGER Killian.

EXPOSE DES MOTIFS

La commune de GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL a sollicité l'EPF d'Alsace pour l'accompagner dans l'acquisition d'un ensemble composé d'une maison d'habitation et d'un terrain en partie à bâtir, situé à GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL, 17 rue Charles Baudelaire et lieudit Kleinfeld, et cadastré section 16 parcelles numéros 337 et 465, d'une superficie totale de 67,16 ares.

L'objectif de la commune est de ménager une réserve foncière stratégique en entrée de village visant à accueillir à terme un aménagement à vocation d'habitat. C'est dans ce cadre que la commune a souhaité se positionner suite à la mise de cette maison d'une surface habitable d'environ 180 m² classée en zones UB et Aa du PLU intercommunal du Kochersberg.

A la demande de l'EPF d'Alsace, les services du Domaine ont estimé en juin 2026 la valeur vénale du bien à 840.000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10%. Après négociation, un accord a pu être

DATE DE CONVOCATION :

4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Votants : 22

VOTE :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n°

2026/089

OBJET : Acquisition sur la commune de GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL – AA173AD

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente



Marie-Paule LEHMANN

trouvé avec les propriétaires au prix de 715 000 €, comprenant une commission d'agence à la charge de l'acquéreur d'un montant de 30 000 € TTC.

Le conseil municipal de GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL a validé les conditions de portage du bien par l'EPF d'Alsace en date du 4 mai 2026.

Compte tenu de ce qui précède, il est demandé aux membres Conseil d'Administration de donner un accord financier pour l'acquisition, pour le compte de la commune de GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL, du bien situé à GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL, 17 rue Charles Baudelaire et lieudit Kleinfeld, et cadastré section 16 parcelles numéros 337 et 465, d'une superficie totale de 67,16 ares, au prix de sept-cent quinze mille euros (715 000 €), commission d'agence d'un montant de 30 000 € TTC incluse.

DELIBERATION N° 2026/089 – AA173AD

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 321-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

Vu les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 ;

Vu le courrier de sollicitation adressé par la Commune de GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL à l'EPF d'Alsace le 9 avril 2026 ;

Vu l'avis rendu par le service du Domaine sous numéro 2026-67173-30146 en date du 16 juin 2026 ;

Vu la délibération du conseil municipal de GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL en date du 4 mai 2026 sollicitant l'intervention de l'EPF d'Alsace pour acquérir et porter le bien situé 17 rue Charles Beaudelaire et lieudit Kleinfeld à GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL, et cadastré section 16 parcelles numéros 337 et 465, d'une superficie totale de 00 ha 67 a 16 ca ;

Le Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un accord financier pour l'acquisition, pour le compte de la commune de GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL, du bien situé à GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL, 17 rue Charles Baudelaire et lieudit Kleinfeld, et cadastré section 16 parcelles numéros 337 et 465, d'une superficie totale de 67,16 ares, au prix de sept-cent quinze mille euros (715 000 €), commission d'agence d'un montant de 30 000 € TTC incluse.